ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

SNCF

Question écrite n° 73828

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud souhaite appeler l'attention de M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer sur la contrefaçon de faux billets de transport. Une filière de contrefaçon de plus de 17 000 billets de chemin de fer a récemment été démantelé en Ile-de-France, le préjudice encouru s'élèverait à 300 000 euros. Ces faux titres de transports étaient revendus à moins de 50 % de leur valeur. En conséquence, il lui demande quelles mesures le Gouvernement entend prendre afin de contrecarrer la contrefaçon de faux billets de transport SNCF dans notre pays.

Texte de la réponse

Depuis plusieurs années la SNCF a mis en place un comité de fraude technique chargé d'examiner les différents types de contrefaçons ou de fraudes particulières sur la billetterie et de rechercher les mesures à prendre pour y mettre fin. Ce comité se réunit tous les semestres. Les dernières mesures adoptées ont été les suivantes : le renforcement des marques visibles contre la falsification, avec apparition d'un code-barres à deux dimensions dont la mise en place est prévue au premier semestre 2006 ; la mise à disposition des agents de contrôle, en 2006, d'un appareil de lecture du nouveau code-barres ; la sécurisation des réserves de billets dans les billetteries des gares ; la formation du personnel de contrôle à la détection des titres de transport falsifiés ou contrefaits. Concernant les titres de transports vendus à l'étranger, il s'agit essentiellement de titres manuels, sans pistes magnétiques, chaque réseau possédant sa billetterie propre. La contrefaçon est de ce fait plus difficile à détecter, et un travail commun avec ces réseaux est déjà lancé au niveau européen afin de les sensibiliser aux différentes méthodes utilisées par les fraudeurs pour contrefaire ou utiliser de façon frauduleuse les titres qui leur ont été vendus.

Données clés

Auteur : M. Jean-Marc Roubaud
Circonscription : Gard (3e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 73828
Rubrique : Transports ferroviaires
Ministère interrogé : transports, équipement, tourisme et mer
Ministère attributaire : transports, équipement, tourisme et mer

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 20 septembre 2005, page 8674
Réponse publiée le : 10 janvier 2006, page 360